

Paris, le 29 janvier 2015

Frédéric Villieras
Vice-Président
Université de Lorraine
34 cours Léopold
54000 NANCY

Monsieur le Vice-Président, Cher collègue,

Je réponds, avec un peu de retard et j'en suis désolé, aux différents courriers électroniques qui font référence aux deux documents intitulés « Positionnement de la MSHL dans l'université de Lorraine » et « Programme Scientifique 2015-2017 de la MSHL ».

Le premier document présente la place qui est faite à la MSHL dans l'Université de Lorraine. On comprend à la lecture de ce document que le choix de l'université a été de positionner la MSHL au service du développement des pôles scientifiques, piliers scientifiques de la stratégie de recherche de l'université : « Le projet présenté ici vise à concevoir la MSHL comme un outil qui favorise et accompagne les Pôles scientifiques SHS dans cette mission de structuration. Il accorde à la MSHL un pouvoir structurant d'une autre nature et qui agit à un autre niveau que celui des Pôles scientifiques » ou encore « À l'inverse, les projets stratégiques des Pôles (Fédérations de Laboratoires) assurent notamment la cohérence de l'activité scientifique SHS au sein de l'établissement; la MSHL doit de son côté, en tant qu'unité de Services et de Recherche, contribuer à l'enrichir et à la renforcer avec ses moyens propres, y compris en accompagnant par exemple le développement de projets initialement impulsés dans les Laboratoires et les Pôles [...] ou pour la réalisation des projets CPER en SHS, orientés vers la Région et la recherche appliquée ». Malheureusement on comprend mal la plus-value de la MSHL dans ce développement ; elle aurait, par exemple, pu être un outil de coopération inter-pôles, y compris au-delà des SHS, en accord avec la mission interdisciplinaire des MSH, mais ce n'est pas annoncé comme tel. On ne voit pas non plus sur quels leviers s'appuie cet « autre niveau » de structuration, d'autant que le document commence par annoncer comme un des points clefs la baisse des budgets alloués à la MSHL. Dans ces conditions, pourquoi l'activité de la MSHL ne serait-elle pas intégrée à celle des pôles scientifiques ou à une direction d'appui à la recherche en ce qui concerne les services mutualisés ?

Sont reprises dans ce premier document les quatre missions des MSH telles que présentées dans le rapport de l'Alliance Athena. Vous signifiez que la « mission de déploiement-relais » des Très Grandes Infrastructures de Recherche doit être intensifiée et vous citez dans le document scientifique l'infrastructure européenne CLARIN. En effet l'université de Lorraine est un site qui compte en France pour le développement de la linguistique, mais comment la MSHL peut-elle être complémentaire de l'action de l'ATILF ? La France n'est ni membre ni observateur de CLARIN et le projet de la MSHL pourrait être de porter cette



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 83 90

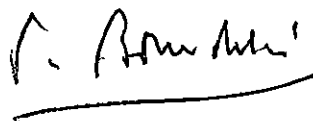
candidature mais cela nécessite de placer cet objectif dans les priorités de l'Université et donc de pouvoir dégager des moyens budgétaires. La « mission de mutualisation » doit monter en puissance mais on ne sait pas sur quelles missions et quelles articulations avec les services de l'université ? La « mission d'incubation reste inchangée et doit être circonscrite » : il me paraît en effet souhaitable de circonscire le périmètre scientifique de l'action d'incubation interdisciplinaire mais est-ce une circonscription en négatif par rapport aux pôles scientifiques ou réellement basée sur des choix scientifiques ? Enfin, vous écrivez que « la mission de fédération, en revanche, doit nécessairement être repensée, dans la mesure où les objectifs assignés et tels que précisés [...] sont dévolus aux Pôles scientifiques dans le système organisationnel mis en place à l'Université de Lorraine ». Ce dernier point me semble être de nature à brider toute ambition de la MSHL à participer à construire la Grande Région et l'Europe de la Recherche, volontés affichées plus loin dans le texte et qui constituent en effet des éléments essentiels.

Le deuxième document présente le programme scientifique de la MSHL pour la deuxième moitié du quinquennat. Les axes proposés couvrent un très large domaine des Sciences Humaines et Sociales, des Langues, des Lettres et des Arts mais, au moins tel qu'il est rédigé, ne constitue pas un projet au sens où il n'est, dans son ensemble, pas ancré scientifiquement sur le site : quelles sont les unités de recherche impliquées ? Pourquoi le site lorrain est-il bien placé pour travailler ces dimensions scientifiques ? En quoi sont-elles différenciantes par rapport aux autres sites du territoire national ? On peut regretter que, dans ce document, aucune articulation ne soit détaillée avec les autres universités de la Grande Région sur les thèmes annoncés. En outre, l'axe 3 dont une partie est ancrée sur des unités de recherche du site présente mal la plus-value attendue de la MSH Lorraine.

Les deux thèmes transversaux, qui trouvent leur intérêt dans une grande majorité des sites universitaires français, mériteraient aussi à être détaillés. Quelles seront les forces de la réflexion lorraine sur ces questions ?

A la lecture de ces documents et suite à nos différents échanges en Comité de Pilotage, il me semble que les missions qui sont dévolues à la MSHL peuvent très bien être intégrées aux Pôles scientifiques tels qu'ils se construisent (et dont vous avez rappelé les objectifs). Les sites ont la parfaite liberté d'organisation de leur politique scientifique et de leur structuration, mais, pour ce qui le concerne, le CNRS ne voit plus d'utilité réelle au maintien d'une MSH en Lorraine.

Je vous prie de croire Monsieur le Vice-Président, Cher collègue, l'expression de toute ma considération,



Patrice Bourdelais
Directeur de l'Institut
Des sciences humaines et sociales